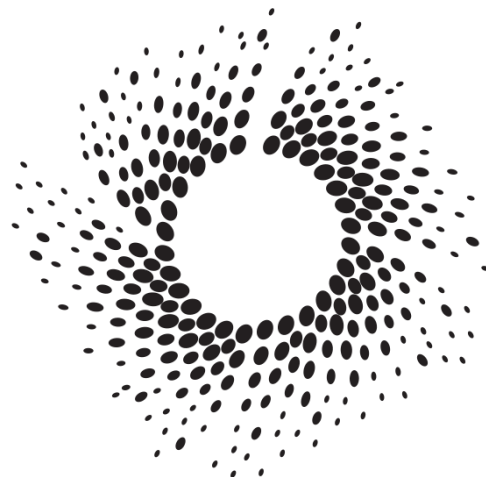




REGLEMENT SPORTIF

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

SKATEBOARD



REGLEMENT SPORTIF

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

SKATEBOARD

Voté par le Conseil d'Administration en date du 18 juin 2026

Table des matières

1. Général.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Textes de référence	4
1.3 - Abréviations	4
1.4 - Spécialités reconnues	4
2. Règlement général des compétitions	4
2.1 - Admissibilité des associations.....	4
2.2 - Admissibilité des associations à organiser une compétition	4
2.3 - Admissibilité des participants	5
2.4 - Mutation	5
2.5 - Mixité	5
2.6 – Cash Prize	5
3. Organisation des compétitions	5
3.1 - Surface de pratique.....	5
3.1.1 - Choix de la surface de pratique	5
3.1.2 - Gestion de la surface de pratique.....	6
3.3 - Skateboarder.....	6
3.3 - Personnel	6
4. Déroulement des compétitions	6
4.1 - Généralités.....	6
4.2 - Format standard de compétition.....	6
4.2.1 - Spécialités	6
4.2.2 - Épreuves.....	6
4.2.3 - Catégories	7
4.2.4 – « Para-skateboard » et « para-skateboard adapté »	7
4.2.5 – Surclassement	7
4.2.6 – Regroupement de catégories.....	8
4.2.7 – Règles particulières des catégories.....	8
4.2.8 - Nombre de participants	8
4.5 - Interruptions	8
4.5.1 - Maladie et blessure.....	9
4.5.2 - Intervention extérieure.....	9
4.5.3- Erreur officielle	9
4.5.4 - Conditions météorologiques	9
4.5.5 - Défaillance technique	9

4.5.6 - Défaillance chrono	9
4.5.7 - Modification de l'ordre de passage en cas d'arrêt	9
5. Résultats officiels de compétition.....	9
5.1- Généralités.....	9
5.2 - Publication des résultats officiels des compétitions	10
5.3 - Homologation des résultats.....	10
6. Forfait.....	10
6.1 - Constat initial	10
6.2 - Forfait sur blessure	10
6.3 – Forfait à l'issu des phases de qualification d'un championnat	10
6.5– Dérogation médicale.....	10
7. Méconduite sportive.....	11
8. Discipline : sanctions - litiges	11
8.1 Généralités	11
8.2 Rapport d'incident	11
8.3 Applications des pénalités financières.....	11
8.4 Sanctions	12
8.4.1 Non-admissibilité à une compétition.....	12
8.4.2 Suspension sportive	12
8.4.3 Avertissement	12
8.5 Examen des réserves et litiges	12
9. Suspension sportive	12
10. Réclamations d'après compétition	12
10.1 - Dispositions particulières au Skateboard	12
10.2 - Procédure.....	12

1. Général

1.1 - Objet

Le présent règlement sportif a pour objet la définition des règles générales sportives des compétitions dans la discipline Skateboard.

Il ne traite pas des règles particulières des différentes spécialités de la discipline Skateboard et des règles particulières d'organisation des compétitions Skateboard qui font l'objet d'un document spécifique.

1.2 - Textes de référence

Les documents de références suivants sont indispensables pour l'application du présent règlement. Leur dernière édition s'applique (y compris les éventuels amendements) :

- World Skate - Skateboarding - Régulations
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement intérieur
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement médical
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement des infractions disciplinaires et réglementaires
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement disciplinaire dopage

1.3 - Abréviations

Pour les besoins du présent document, les termes abrégés suivants s'appliquent :

- WS : World Skate
CSTS : Commission Sportive et Technique Skateboard

1.4 - Spécialités reconnues

Le règlement reconnaît les spécialités suivantes :

- Street
- Park
- Vert
- Slalom
- Freestyle

Les dispositions particulières pour chacune des spécialités du Skateboard sont définies par le WS-Skateboarding. Toute compétition officielle organisée par la FFRS ou ses organes déconcentrés doit se conformer à ces dispositions.

2. Règlement général des compétitions

2.1 - Admissibilité des associations

Pour pouvoir engager des skateboarders à une compétition, toute association doit :

- Être affiliée à la FFRS.
- Être à jour des pénalités sportives et financières de la saison sportive précédente ainsi que des amendes infligées par les organes disciplinaires de la FFRS.
- Ne doit pas être sous le coup d'une mesure de suspension.
- Renseigner, en ligne et dans les délais prévus, le formulaire d'engagement.
- Être en mode prélèvement automatique sur sa comptabilité dans Rolskanet.

2.2 - Admissibilité des associations à organiser une compétition

Pour pouvoir organiser une compétition, toute association doit :

- Être affiliée à la FFRS.
- Être à jour des pénalités sportives et financières de la saison sportive précédente ainsi que des amendes infligées par les organes disciplinaires de la FFRS.
- Ne doit pas être sous le coup d'une mesure de suspension.
- Renseigner et envoyer dans les temps le dossier de candidature d'organisation de la compétition en question.

2.3 - Admissibilité des participants

Pour pouvoir participer à une compétition officielle, tout skateboarder doit :

- Être titulaire d'une licence dans la spécialité Skateboard autorisant la pratique en compétition dans la catégorie d'âge concernée, délivrée par la FFRS pour la saison sportive en cours.
- Ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension non purgée au regard des dates de la compétition. Est considérée comme une suspension au titre des présents règlements, toute sanction énumérée à l'article 22 du règlement disciplinaire de la FFRS empêchant la personne sanctionnée de participer, d'être présent sur les zones réservées aux skateboarders et officiels et d'assurer toutes fonctions officielles.
- Renseigner, en ligne et dans les délais prévus, le formulaire d'engagement.

Les licences journalières ne peuvent en aucun cas être utilisées pour des compétitions amenant à un titre, qu'il soit départemental, régional ou national et ne permettent pas d'apparaître au classement général de la compétition.

2.4 - Mutation

Les mutations sont soumises aux conditions générales prévues dans le livre 1 Règlement administratif, règles de participation aux manifestations sportives.

Pendant la saison sportive, toute mutation d'un licencié doit faire l'objet d'une demande via l'espace my.rolskanet.

Toute mutation demandée dans les règles et acceptée permet à un skateboarder de participer immédiatement aux compétitions avec sa nouvelle association, qu'il ait déjà participé à des compétitions officielles ou non.

Les périodes de mutation :

- Du 01/09 au 31/12 : période libre.
- À partir du 01/01 : période hors délai.

2.5 - Mixité

Chaque étape ou compétition doit être ouverte à la participation et jugée de manière équitable pour les femmes et les hommes.

2.6 – Cash Prize

Les cash prize attribués sur toutes compétitions doivent être égaux entre les femmes et les hommes.

3. Organisation des compétitions

3.1 - Surface de pratique

3.1.1 - Choix de la surface de pratique

L'organisateur de compétition peut classer une surface de pratique sur site et à distance sur plans et photos. Il valide le choix de la surface selon :

- La prédisposition de celle-ci à la spécialité du Skateboard représentée sur la compétition.
- L'état général: la qualité des surfaces roulantes et des surfaces de glisse (photos de détails), la propreté du lieu.
- Les caractéristiques de la surface : les dimensions, les éléments présents...
-

3.1.2 - Gestion de la surface de pratique

La structure organisatrice doit établir un système visant à contrôler l'accès à la surface de pratique de sorte que seuls les skateboarders participants, les entraîneurs, et les personnels autorisés puissent entrer dans la zone de compétition. Les entraîneurs ont un espace délimité dédié.

La surface de pratique doit être propre, balayée et séchée.

Des éléments particuliers peuvent être ajoutés à la surface, sous validation de la CSTS.

3.3 - Skateboarder

Le skateboarder doit être présent sur la surface de pratique, prêt à rouler lors de l'appel de son nom pour son épreuve de compétition. Tout concurrent se présentant après son heure de compétition pourra être refusé sur l'épreuve dans la mesure où celle-ci a débuté à l'heure annoncée.

3.3 - Personnel

Cf Règlement Particulier des compétitions

.

jug arbitrejug arbitre

jug arbitrejug arbitrejug arbitrejug arbitrejug arbitrejug arbitrejug arbitrejug arbitre

4. Déroulement des compétitions

4.1 - Généralités

Toute compétition officielle, homologuée organisée par la FFRS ou ses organes déconcentrés doit se conformer à cette disposition.

Le règlement particulier des compétitions précise la procédure utilisée pour chaque compétition dans chaque spécialité du Skateboard.

Tout manquement aux dispositions ci-dessous est sanctionné d'un avertissement à la structure organisatrice de la compétition.

4.2 - Format standard de compétition

4.2.1 - Spécialités

La compétition présente une ou plusieurs spécialités du skateboard :

- Street
- Park
- Vert
- Slalom
- Freestyle

4.2.2 - Épreuves

Une compétition est organisée avec :

- Une épreuve qualificative pour chaque catégorie.
- Eventuellement une épreuve de quart de finale pour chaque catégorie.
- Eventuellement une épreuve de demi-finale pour chaque catégorie.
- Une épreuve finale pour chaque catégorie.

Ou avec :

- Une seule épreuve pour chaque catégorie.

L'organisation de la compétition doit être adaptée au nombre de participants, au nombre de catégories et au nombre de jours de compétition.

4.2.3 - Catégories

Une catégorie est ouverte avec un minimum de trois participants sinon se référer à l'article 4.2.6. La compétition peut proposer les catégories suivantes chez les hommes et chez les femmes :

- MASTER
- SENIOR
- U18
- U15
- U12
-

Au sein d'un championnat, toutes les étapes doivent être cohérentes les unes des autres et être ouvertes aux mêmes catégories.

4.2.4 – « Para-skateboard » et « para-skateboard adapté »

Le « *para-skateboard* » et le « *para-skateboard adapté* » sont deux disciplines dont la FFRS est délégataire depuis janvier 2026 :

- Le « *para-skateboard* » concerne les skateboarders en situation de handicap physique ou sensoriel.
- Le « *para-skateboard adapté* » concerne les skateboarders en situation de handicap psychique ou mental.

En attente de structuration de ces disciplines, les dispositions ci-dessous s'appliquent.

En compétition, elles se pratiquent à ce jour uniquement dans la spécialité Street.

Il existe deux catégories :

- SENIOR
- U18

Ces deux catégories :

- Regroupent les deux disciplines.
- Sont mixtes.
- Sont sans obligation de distinction de handicap.

Le format de compétition sera adapté au skatepark de la compétition, au nombre de participants et aux différents handicaps. Cf Règlement Particulier – « *Para-skateboard* » / « *Para-skateboard adapté* ».

4.2.5 – Surclassement

- Catégorie SENIOR HOMME : un rider peut-être surclassé seulement si la catégorie d'âge affichée sur sa licence est de U18 (simple surclassement) ou de U17 (surclassement senior).
- Catégorie SENIOR FEMME : une rideuse peut être surclassée seulement si la catégorie d'âge affichée sur sa licence est de U18 (simple surclassement), de U17 (surclassement senior) ou de U16 (surclassement senior)

féminin).

- Catégorie U18 : tout rider peut-être surclassé seulement si la catégorie d'âge affichée sur sa licence est de U15, de U14 ou de U13 (simple surclassement).
- Catégorie U15 : tout rider peut-être surclassé seulement si la catégorie d'âge affichée sur sa licence est de U12, U11, U10, U9 ou de U8 (simple surclassement).

Un skateboarder souhaitant être surclassé doit en informer la CSTS en début de saison.

4.2.6 – Regroupement de catégories

En dessous de trois participants inscrits dans une catégorie officielle, l'organisateur peut les regrouper avec ceux de la catégorie supérieure.

En cas de regroupement de catégorie, les classements finaux restent séparés.

En cas de nombre insuffisant de participantes dans une catégorie, les femmes peuvent participer dans une catégorie masculine. Dans ce cas, des classements séparés sont conservés.

4.2.7 – Règles particulières des catégories

Au cours d'une saison, un skateboarder s'étant classé dans le top 8 national N-1 de sa catégorie peut participer à des compétitions dans différentes catégories (catégorie de naissance + catégorie en surclassement) de la même spécialité de skateboard.

Dans le cas d'une compétition sur qualification, il faudra qu'il se qualifie dans chacune des catégories pour participer à l'étape suivante.

De même, au cours de la même saison, un skateboarder peut participer dans des catégories différentes dans des spécialités différentes.

4.2.8 - Nombre de participants

Pour les Championnats Nationaux, se référer au règlement particulier des compétitions.

Un nombre trop important de participants peut aller à l'encontre du bon déroulé de la compétition en engendrant des retards, des temps de training et warm up diminués et la réorganisation du planning. L'organisateur de la compétition doit s'assurer au mieux que les riders conservent les temps minimums de training et de warm up.

C'est pourquoi des restrictions du nombre de participants par catégorie peuvent être appliquées.

juge arbitre juge arbitre

4.5 - Interruptions

L'objectif de cette partie est de contrôler toute situation pouvant se dérouler pendant une compétition officielle de skateboard régie par les règles de la CSTS.

Si un événement non prévu par les présentes règles survenait pendant une compétition, le cas serait traité par le juge arbitre dans l'intérêt supérieur du sport et du bon déroulement de l'épreuve.

Dans l'intérêt premier du sport et lors de situations exceptionnelles, la CSTS pourra prendre des décisions contraires à ces règles.

4.5.1 - Maladie et blessure

Si un skateboarder est contraint d'interrompre sa prestation pour cause de maladie, de blessure ou de défaillance technique, les juges prendront en compte tout ce que le skateboarder a exécuté depuis son top départ jusqu'à l'interruption de sa prestation. Sa prestation sera notée comme un run ordinaire.

4.5.2 - Intervention extérieure

Une intervention extérieure peut être :

- Une intervention d'une personne sur l'aire de pratique.
- Une dégradation sur l'aire de pratique ayant lieu durant son run.
- Un contact avec les personnes autorisées sur le skatepark : speaker, cameraman.

Si un skateboarder est contraint d'interrompre sa prestation à cause d'une intervention extérieure, le juge arbitre pourra l'autoriser à recommencer le run concerné en dernière position de sa poule.

4.5.3- Erreur officielle

Si par inadvertance, le juge arbitre ou le speaker stoppe un concurrent avant que sa prestation soit achevée, le skateboarder pourra recommencer son run s'il le souhaite à la fin de sa poule.

4.5.4 - Conditions météorologiques

Dans le cas où l'organisateur ne peut pas assurer le déroulement de l'ensemble de la compétition à cause des conditions météorologiques, il peut être amené, en concertation avec le juge arbitre, à modifier le format et le planning de la compétition.

L'objectif est de finir l'épreuve de compétition et les catégories qui ont été commencées, et de ne pas commencer quelque chose de nouveau.

L'organisateur peut prendre la décision en accord avec le juge arbitre de garder les résultats de l'épreuve précédente dans le cas où la finale est interrompue ou impossible à réaliser.

4.5.5 - Défaillance technique

En cas de défaillance technique (skateboard) lors d'un run, le juge arbitre peut accorder un re-run au skateboarder. Ce dernier a jusqu'à la fin de sa poule pour réparer son skateboard ou prendre un skateboard de rechange. Une fois les passages de l'ensemble sa poule faits, le skateboarder ne peut plus prétendre à son re-run.

En cas de défaillance technique lors d'un best trick, le juge arbitre peut accorder une tentative supplémentaire au skateboarder. Ce dernier a jusqu'à la fin de sa poule pour réparer son skateboard ou prendre un skateboard de rechange. Une fois les passages de l'ensemble de la poule faits, le rider ne peut plus prétendre à sa tentative supplémentaire.

Le juge arbitre est la seule personne habilitée à accorder un re-run ou une tentative supplémentaire de best trick.

4.5.6 - Défaillance chrono

En cas de défaillance du chrono, le skateboarder est autorisé à recommencer son run s'il le souhaite à la fin de sa poule.

4.5.7 - Modification de l'ordre de passage en cas d'arrêt

En cas d'interruption, l'ordre de passage de l'épreuve peut être ajusté si nécessaire par l'organisateur de compétition.

5. Résultats officiels de compétition

5.1- Généralités

Les résultats d'une compétition officielle homologuée doivent faire l'objet d'une publication officielle en ligne sur le site de la FFRS. L'organisateur de compétition peut publier à titre informatif les résultats sur les réseaux sociaux.

La publication des résultats engage la responsabilité de l'organisateur de compétition officiel de l'événement et par conséquent de l'organisateur de la compétition.

Tout manquement aux dispositions ci-dessus pourra être sanctionné d'un avertissement à l'organisateur de la compétition.

5.2 - Publication des résultats officiels des compétitions

L'organisateur de la compétition a la responsabilité de publier les résultats après la fin de la compétition dans un délai fixé au règlement particulier de la compétition ou à défaut avant le lundi minuit suivant la compétition.

5.3 - Homologation des résultats

L'homologation des résultats des compétitions est prononcée par l'organisateur de compétition :

- Commission Sportive et Technique Skateboard pour les Championnats de France.
- Commission Régionale pour un championnat du périmètre de sa Ligue régionale.

Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours.

Tout résultat homologué est définitif et ne peut être remis en cause à quelque titre que ce soit.

6. Forfait

6.1 - Constat initial

Sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSTS, un skateboarder est déclarée « *forfait* » dans les cas suivants, et sur constat du juge arbitre :

- En cas d'absence du skateboarder, lorsqu'il ne se présente pas avant la fin des derniers passages de sa poule.
- Sur raison médicale sur présentation de certificat médical permettant un remboursement.

6.2 - Forfait sur blessure

Un skateboarder est considéré forfait en cas de blessure l'empêchant de pratiquer.

Un participant se blessant lors des trainings de la compétition ne se verra pas rembourser le prix de son inscription.

Un participant se blessant avant la date de la compétition peut être remboursé du prix de son inscription sous la présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif avant la date de la compétition.

6.3 – Forfait à l'issu des phases de qualification d'un championnat

Si un skateboarder qualifié pour participer à la finale d'un championnat déclare forfait avant la compétition, il sera à repêcher par le skateboarder classé au rang immédiatement inférieur.

6.4 - Forfait à l'issu d'une participation à une épreuve d'une compétition

Si un skateboarder qualifié pour participer à l'épreuve finale d'une compétition déclare forfait après avoir participé au minimum à l'épreuve des qualifications, aucun skateboarder ne sera repêché.

6.5– Dérogation médicale

Un skateboard ayant une blessure avec un arrêt médical a la possibilité de demander une dérogation médicale auprès de la commission médicale de la FFRS via le service compétition.

Les conditions et délais pour chaque Championnat sont précisés dans le Règlement Particulier des compétitions (cf Règlement Particulier).

7. Méconduite sportive

Tout skateboarder se livrant à des discussions ou des contestations des décisions du jury, ou adoptant une attitude anti-sportive, se verra infliger un avertissement par le juge arbitre.

En cas de récidive ou de gravité de l'incident, une pénalité de méconduite sportive est infligée au skateboarder en question par le juge arbitre, celle-ci entraînera une exclusion immédiate de la compétition. Le juge arbitre rédigera un rapport d'incident adressé au service juridique de la FFRS.

Les skateboarders, entraîneurs et officiels ne doivent pas utiliser un langage ou des gestes obscènes, racistes ou grossiers sur le skatepark et dans l'enceinte sportive. En cas d'infraction à cette règle, un avertissement ou une pénalité peut être infligé par le juge arbitre, entraînant une exclusion de la compétition pour méconduite sportive. Le juge arbitre rédigera un rapport d'incident adressé au service juridique de la FFRS.

Le juge arbitre se réserve le droit de disqualifier un skateboarder si celui-ci s'est inscrit sur base de fausse déclaration.

8. Discipline : sanctions - litiges

8.1 Généralités

Le présent titre traite des litiges disciplinaires et non de faits sportifs, dont les pénalités sportives respectives sont énoncées dans les articles correspondants du présent règlement.

8.2 Rapport d'incident

Un rapport d'incident est le seul document officiel rapportant l'existence d'incident particulier au cours d'une manifestation sportive, ou en marge de celle-ci, sollicitant une décision disciplinaire.

Il ne peut être rédigé que par les juge arbitres d'une manifestation sportive pour un incident relatif à celle-ci.

Il doit être établi sur un imprimé officiel édité par la Fédération notamment dans les cas suivants :

- Expulsion d'un skateboarder ou d'un officiel de club.
- Manifestation sportive ne pouvant être maintenue ou interrompue définitivement avant le terme prévu (si une décision disciplinaire est attendue).
- Obstruction par des spectateurs.
- Non-respect des obligations incombant aux officiels de club.
- Problème de structure, d'équipement, de conformité ou de gestion de la manifestation (si une décision disciplinaire est attendue).

En cas de protagonistes multiples, il doit être établi un rapport par personne ou club. Chaque rapport doit comporter l'identité du fautif, la description chronologique précise des incidents ainsi que les références des règles violées.

Le rapport d'incident doit être adressé à la Fédération par le juge arbitre par courriel à rapport.arbitrage@ffroller-skateboard.com avant le lundi 23h59 suivant la manifestation.

Le rapport d'incident est soumis au Président de la Commission disciplinaire de 1^{ère} instance compétente qui apprécie l'opportunité d'engager des poursuites disciplinaires.

8.3 Applications des pénalités financières

Une pénalité financière de niveau 1 est appliquée à tout skateboarder expulsé d'une manifestation sportive à la suite d'un rapport d'incident.

8.4 Sanctions

8.4.1 Non-admissibilité à une compétition

Tout skateboarder n'ayant pas rempli dans les délais voulus les conditions d'inscription à une compétition stipulées dans le présent règlement n'est pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CST de la discipline, admis à participer à cette compétition.

8.4.2 Suspension sportive

Lorsqu'un skateboarder ou un officiel de club est suspendu, il ne peut participer à une manifestation sportive d'aucune façon que ce soit.

Lorsqu'un skateboarder sous le coup d'une suspension participe à une manifestation sportive, ses résultats seront invalidés et la suspension est considérée comme non purgée.

8.4.3 Avertissement

Un avertissement est adressé à toute association n'ayant pas procédé à la mise en conformité de la licence d'un de ses licenciés.

8.5 Examen des réserves et litiges

Les dispositions du Règlement des infractions disciplinaires et réglementaires et de son annexe s'appliquent à la discipline skateboard.

9. Suspension sportive

Tout skateboarder expulsé d'une épreuve à la suite d'une méconduite sportive est suspendu immédiatement pour toute la compétition.

Les sanctions visées aux points précédents sont prononcées par l'organe disciplinaire compétent de la FFRS dans le respect des dispositions de l'article 22 du règlement disciplinaire de la FFRS.

Lorsqu'un skateboarder est suspendu pour une compétition, il ne peut y participer d'aucune façon que ce soit.

Un skateboarder faisant l'objet d'une suspension de compétition ne pourra pas reprendre la compétition dans une autre spécialité dans laquelle il peut régulièrement évoluer sous réserve que, depuis la date d'effet de sa sanction, un nombre de compétitions officielles dans le niveau de championnat correspondant au quantum de sa sanction se soit déroulé ou le délai expiré.

10. Réclamations d'après compétition

10.1 - Dispositions particulières au Skateboard

Une réclamation d'après compétition peut être formulée pour l'un des motifs énumérés ci-dessous :

- Erreur d'enregistrement de résultat
- Erreur de calcul des points

10.2 - Procédure

- Toute réclamation d'après compétition peut être formulée par : le représentant du club, l'entraîneur, le skateboarder s'il est majeur, le responsable légal dans le cas d'un skateboarder mineur.
- En cas de réclamation par le représentant du club ou par l'entraîneur, le skateboarder concerné ou le responsable légal doit donner son consentement.

- Toute réclamation concernant des erreurs d'enregistrement de résultat doit impérativement, sous peine d'irrecevabilité, être formulée par écrit sur le formulaire officiel auprès du juge arbitre de la compétition et de la CSTS dans un délai de dix jours après la compétition.
- Toute réclamation concernant des explications sur les décisions de jugement doit impérativement, sous peine d'irrecevabilité, être formulée par écrit auprès du juge arbitre dans les 30 minutes suivant la fin du passage.